

canadienne. Peut-être pourriez-vous nous expliquer cet aspect du développement des ressources les plus importantes. Comment, au juste, la Société de développement du Canada développerait-elle nos ressources les plus importantes?

Le professeur Watkins: Il est difficile de traiter le sujet, soit sur le plan général, soit sur un plan particulier, mais...

M. Gilbert: Par exemple, comment procéderait-elle au financement d'une ressource majeure, comment en assurerait-elle la production, la vente et ainsi de suite?

• 1150

Le professeur Watkins: Dans le cas de la plupart des activités de mise en valeur des ressources, je pense que l'idée qui prévaut est qu'il y a deux raisons majeures pour que souvent intervienne un contrôle étranger. La première de ces raisons réside dans la nécessité d'une importante mise de fonds au départ. Il y a peut-être une tendance à exagérer cet aspect parce qu'il y a différentes façons de se procurer des capitaux. Je pense que la plupart des économistes estiment que, dans la plupart des cas, bien que cela puisse varier d'un cas à l'autre, l'apport clef que l'étranger effectue, quand il développe vos ressources, est un marché assuré pour ces ressources. Par exemple, les aciéries américaines garantissent un marché, aux termes d'un contrat à long terme pour du minerai de fer. Prenez, dans le monde, les produits du secteur primaire, vous remarquerez qu'ils sont essentiellement mis en valeur de cette façon. Il y a quelque chose d'autre qui est également étrange pour de nombreuses activités de mise en valeur des ressources: chacune des sociétés étrangères n'installe pas nécessairement ou d'une manière typique sa propre filiale à l'étranger. Elles ont tendance à agir par l'intermédiaire de consortiums qu'elles créent.

A vrai dire, ce que nous proposons c'est que la Société de développement du Canada, pour autant qu'elle s'engage dans le secteur de la mise en valeur des ressources, puisse jouer un rôle dans la création d'un consortium de la sorte. Son rôle pourrait être un rôle secondaire, son intérêt primordial étant tout simplement d'être copropriétaire de l'équité; elle fournirait des capitaux en espérant obtenir une quote-part. Pour autant qu'il y a des problèmes qui entourent l'imposition convenable du profit de ces sociétés, il est parfois utile de disposer d'options pour avoir accès aux bénéfices et ce serait là une façon d'y parvenir. Dans certains cas, la Société de développement du Canada, si elle existait, pourrait peut-être jouer un rôle plus actif en exerçant un rôle de direction et en essayant réellement d'organiser ces consortiums. On

n'envisagerait certainement pas, dans de tels cas, que la SDC ou telle autre entité du genre puisse jamais exercer un contrôle majoritaire de ces développements. Elle serait l'associée de son partenaire étranger; celui-ci fournirait certains capitaux, mais essentiellement, ce que le partenaire étranger apporterait, serait de garantir le marché, chose que la Société de développement du Canada elle-même, ne peut faire. Aussi s'agit-il principalement d'une association et dans certains cas d'une affaire de direction.

Je voudrais moi-même, mettre intensément en relief ce problème de participation parce que j'estime qu'il implique une question des plus sérieuses qui est la suivante: les Canadiens tirent-ils, de ces mises en valeur des ressources, des avantages suffisants? Les économistes conviennent, d'une manière générale, que la façon la plus efficace d'obtenir ces avantages est d'avoir recours à l'impôt. Il y a de nombreux problèmes qui se posent à propos de l'imposition convenable des bénéfices dans la plupart des entreprises nationales; le problème se complique au Canada du fait, qu'en certains cas, les activités de mise en valeur des ressources ont, pour des causes diverses à tort ou à raison, bénéficié d'un régime spécial d'imposition. Et plus particulièrement, si ce régime fiscal préférentiel doit subsister, devrions-nous alors examiner, plus que nous ne l'avons fait dans le passé, l'option qui nous est offerte: acquérir la propriété minoritaire d'une entreprise pour avoir accès à ces avantages.

M. Gilbert: Au sujet de la rationalisation de l'industrie canadienne, voulez-vous parler de l'industrie du secteur secondaire?

Le professeur Watkins: Oui, l'hypothèse, dans ce cas, est que nous faisons en réalité une distinction très nette entre ce que l'on appelle la fabrication du secteur primaire et la fabrication du secteur secondaire. Dans l'ensemble, nous avons toutes raisons de penser que l'industrie de fabrication du secteur primaire a un bon rendement au Canada; la question est de savoir si nous, les Canadiens, en retirons suffisamment d'avantages. Le problème de la fabrication du secteur secondaire, comme nous le savons d'après un certain nombre d'études, c'est que nous ne sommes pas certains que son rendement soit suffisant. Dans de nombreux cas, il semble qu'il y ait trop d'établissements. La réduction des tarifs aiderait certainement à faciliter la réduction du nombre des établissements, mais nous doutons que cela soit suffisant pour résoudre le problème. Nous croyons que, dans certains cas, ce sont des fusions d'établissements existants qu'il faudrait; disons une fois de plus qu'on a besoin de quelqu'un pour jouer le rôle directeur dans ce domaine et nous suggérons que la SDC pourrait le faire.